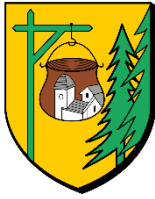


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20190506_09

Séance du 6 mai 2019

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 15

Date de la convocation :

29 avril 2019

Date d'affichage :

13 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le six mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absent excusé : Joël ALPY (procuration donnée à Pascale DUSSOUILLEZ).

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Extension du périmètre RAMSAR « Vallée du Drugeon »

M. le Maire rappelle la délibération du 12 juin 2017 : « *Le syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs propose à la Commune d'inclure la totalité du périmètre Natura 2000 présent à Mignovillard dans la labellisation RAMSAR de la Vallée du Drugeon, qui est en cours d'extension.*

Cette labellisation, issue d'une convention internationale de 1971 signée par près de 200 pays, n'engendre aucune réglementation ni aucune contrainte supplémentaire mais traduit la reconnaissance internationale d'un site à préserver. Le conseil municipal approuve ce principe. »

Le nouveau périmètre du site RAMSAR de la Vallée du Drugeon est présenté au conseil municipal qui confirme son accord. A noter que cette labellisation RAMSAR n'entraîne pas une réglementation supplémentaire mais vient souligner le caractère exceptionnel et à préserver des zones humides de notre territoire.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Florent Serrette".

Florent SERRETTE

